

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Active depuis 1992, L'Envol est une Association Intermédiaire, Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), reconnue par l'Etat : elle vous accompagne dans votre projet d'insertion professionnelle en vous proposant des missions de travail rémunérées.

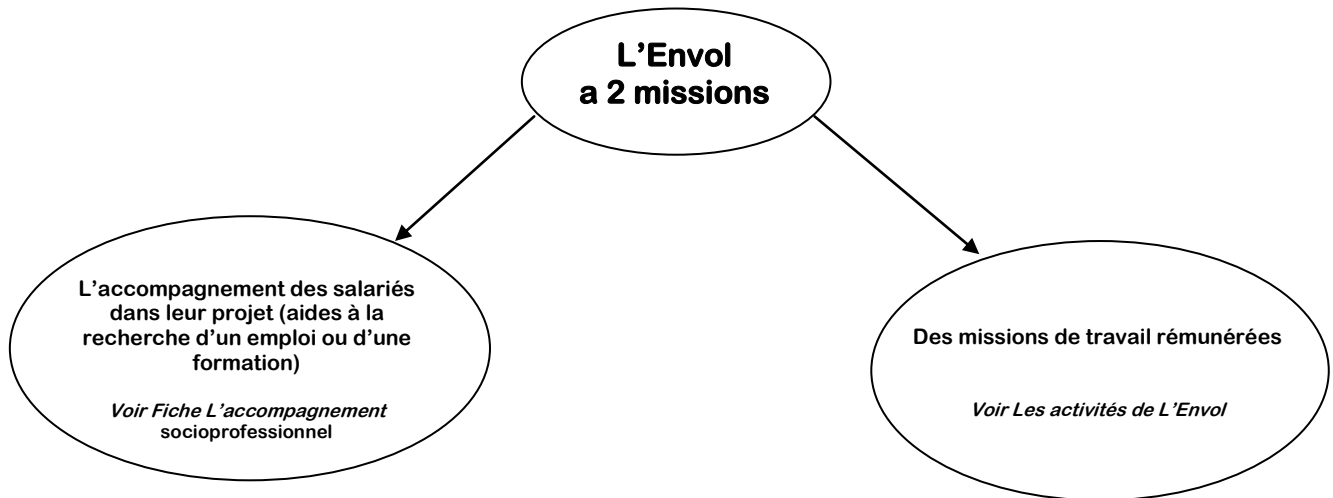
Un contrat pour votre avenir

- ➡ Vous êtes l'acteur-riche principal-e de votre parcours professionnel.
- ➡ En fonction de vos disponibilités et de vos savoir-faire, nous définissons ensemble le type de missions que nous pouvons vous proposer.
- ➡ Les missions que propose l'ENVOL seront un moyen pour vous renouer avec le monde du travail, tout en cumulant un salaire et des compétences en fonction de votre profil.
- ➡ En parallèle des missions de travail, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé afin de mener à bien votre retour à l'emploi en dehors de l'Envol.

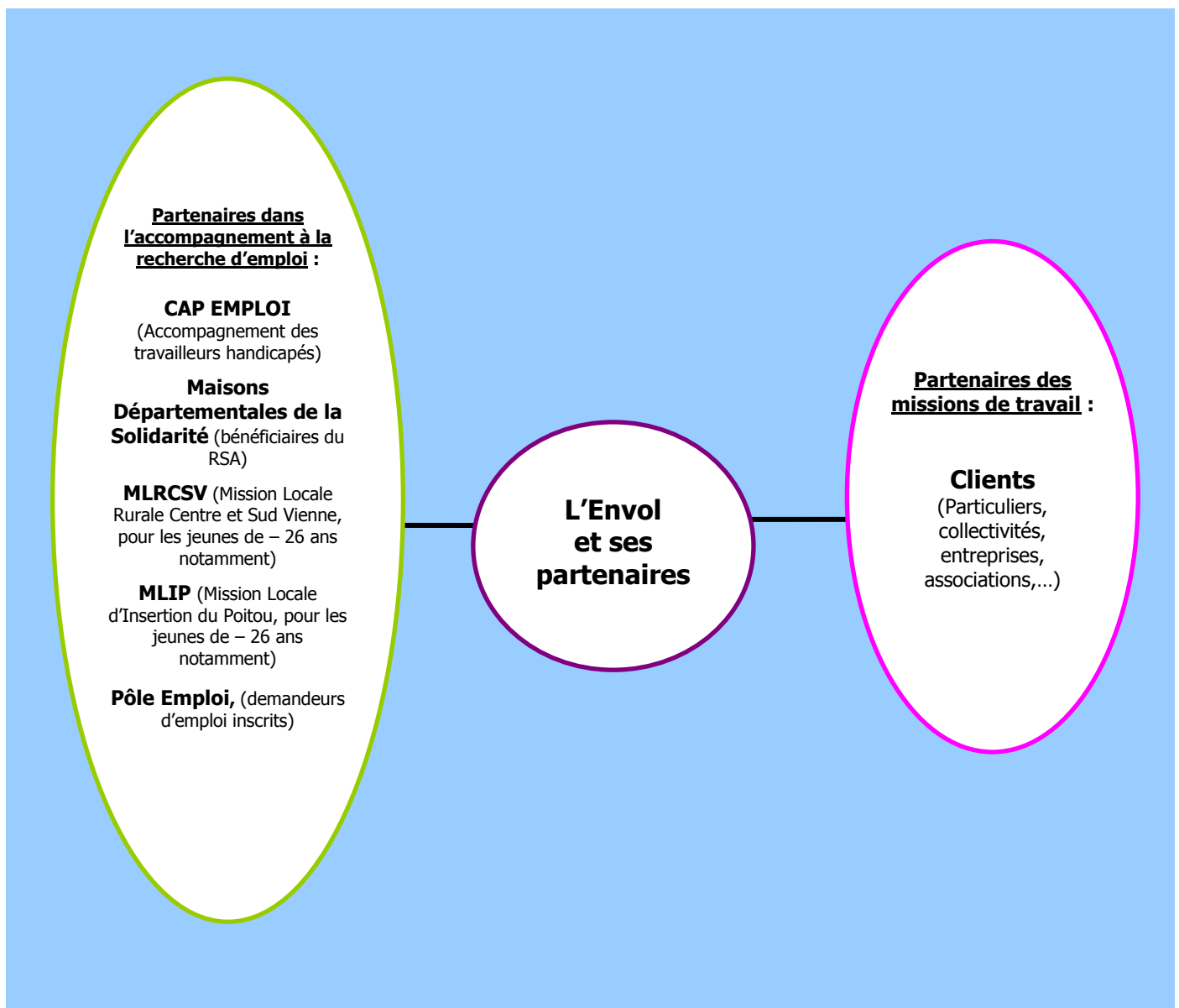
Vos relations avec les clients (Donneurs d'Ordre)

- ➡ Vous vous inscrivez à l'association
- ➡ Vous êtes contacté-e dès qu'un-e client-e exprime un besoin pour un travail correspondant à vos compétences
- ➡ Si vous acceptez, nous établissons un contrat de travail que vous signez
- ➡ Les missions acceptées vous engagent à assurer aux client-e-s (Collectivités Locales, particuliers, entreprises), un travail de qualité pour répondre aux mieux à leur demande.
- ➡ Une fois la mission effectuée, une évaluation sera faite afin de confirmer vos savoir-faire et améliorer vos pratiques professionnelles et relationnelles.

L'Envol est une Association Intermédiaire c'est-à-dire une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)



Pour réaliser ses 2 missions, L'Envol travaille en partenariat avec :



Voici le secteur géographique sur lequel l'Envol peut être amené à vous proposer du travail :



Le siège social de l'association se situe à Smarves mais nous pouvons être amené-e-s à vous rencontrer dans les locaux de partenaires plus proches de votre secteur d'habitation.

LES ACTIVITES DE L'ENVOL

LES MISSIONS DE TRAVAIL

Chez les PARTICULIERS

- Ménage
- Repassage
- Garde d'enfants de + de 3 ans
- Petits travaux de maçonnerie
- Peinture
- Jardinage
- Assistance Informatique
- Nettoyage de voitures
- Déménagement

Au sein des COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Collecte des ordures ménagères
- Tenue de déchetterie
- Service de cantine
- Entretien de locaux
- Surveillance en garderie
- ATSEM
- Aide cuisine
- Entretien des espaces verts

En ENTREPRISE

- Manutention
- Manœuvre
- Entretien de locaux
- Emplois de restauration
- Emplois administratifs
- Ouvrier agricole

Recherche d'emploi, inscriptions et droits : quelques adresses utiles pour vous guider dans vos démarches



Plate-forme de Service Téléphonique : **39 49**
Adresse du site : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

✚ **Pôle emploi Futuroscope** Avenue Jean Monnet 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30

✚ **Pôle emploi Poitiers Grand Large** 2 allée de la Calypso 86281 Saint-Benoît
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30

✚ **Pôle emploi Poitiers Gare** 60 boulevard du Gand cerf 86009 Poitiers
Horaires d'ouverture : le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30



MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE (MLRCSV) et
MISSION LOCALE D'INSERTION du POITOU (MLIP)

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an.

MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE (MLRCSV)

- Antenne de la Villedieu du Clain : 2 chemin des Pradilles 86340 La Villedieu-du-clain - 05 49 53 26 48
- Antenne de Vivonne : 99 Grand Rue 86370 Vivonne - 05 49 43 52 41

MISSION LOCALE D'INSERTION du POITOU (MLIP) : 05 49 30 08 50

- Antenne de Lusignan 7 rue enjambes 86600 Lusignan
- Antenne de Vouillé 2 bis basses rues 86190 Vouillé
- Antenne de Saint Julien L'Ars

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

CAP EMPLOI 86

3 Rue de la Goëlette
86280 SAINT-BENOIT
Tél : 05 49 44 97 97



VIENNE EMPLOI INSERTION : 05 16 01 10 31

Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leurs démarches vers l'emploi ou la formation

- Antennes : Vouillé, Lusignan, Vivonne, La Villedieu-du-clain, Fontaine-le-Comte...

MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE

- 41 rue du Vercors
86240 Fontaine-Le-Comte
Tel : 05 49 00 51 30
- Rue Evariste Galois
86130 JAUNAY-CLAN
Tél : 05 49 00 43 49

CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail est indispensable pour toutes vos interventions. Vous en êtes responsable et vous devez l'avoir en début de mission. Dans le mois en cours, 1 client = 1 contrat de travail.

L'Envol : L'employeur

Le/La Salarié-e

Le/la client-e

Signatures du salarié avant la mission

Signatures du client avant la mission

Signatures du salarié après la mission

Signatures du client après la mission

Ce contrat se décline en 3 exemplaires :

- ✓ 1 feuillet BLANC, à retourner au bureau de l'Envol à la fin du mois
- ✓ 1 feuillet JAUNE, à conserver par le/la salarié-e
- ✓ 1 feuillet ROSE, à laisser au/à la Client-e

LA FICHE DE PAYE

L'Envol est votre employeur et établit votre salaire le 5 de chaque mois, sous réserve du retour du relevé horaire avant le 4. Votre bulletin de paie regroupe tous vos contrats du mois. En aucun cas le/la salarié-e ne devra recevoir de l'argent ou autre gratification du client-e. Des acomptes peuvent être versés en virement, en chèque (sous 24 heures) ou en espèces. Ils seront calculés sur les heures déjà effectuées après vérification.

BULLETTIN DE PAIE DU 08-10-2018 AU 24-10-2018							
					Congés payés et R.T.T.		
N°3.3. Emploi		Coefficient Convention collective					
OUV AGRIC POLY-CULTURE/ELEVAGE							
Employeur			Salarié				
L'ENVOL 10 Grand Rue 86240 SMARVES Tél.: 05 49 88 91 29 Code APE : 7830Z E-mail : al@lenvol85.fr			86240 SMARVES Fax : 05 49 88 90 43 N°SIRET : 39245850000021 Antenne : AN Profil : 1				
Libellés	Base ou nombre	Cotisations patronales	Taux ou nombre	A retenir	A payer		
Heures normales			9,88				
HEURES DE NUIT	6,00		14,82		88,92		
Congés payés en % (I.C.C.P.)			10,00		8,89		
Total brut					97,81		
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES							
Accident travail 0'	57,81	2,93					
RETRAITE							
Assurance Vieillesse déplafonnée	57,81		0,40	0,39			
Assurance Vieillesse plafonnée	57,81		6,80	6,75			
Retraite complémentaire	57,81	4,55	3,100	3,03			
ASSURANCE CHOMAGE							
A.G.S.	57,81	0,15					
Assurance Chômage Tr. A	57,81	3,96					
Chômage Majoration CDDU 1-3 mois	57,81	0,49					
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR							
Contribution au dialogue social	57,81	0,02					
Formation professionnelle	57,81	2,74					
C.S.G. déductible de l'impôt sur le revenu	56,10		6,80	5,53			
C.S.G. non déductible de l'impôt sur le revenu	56,10		0,50	0,48			
C.R.D.S.	56,10		2,40	2,31			
C.S.G.	57,81	1,17	0,800	0,78			
AGFF T1	57,81	3,38					
ASSTV	57,81	0,88					
COORACE	57,81	0,44					
PEEC LOGEMEN	57,81						
TAXE /SAL	57,81	5,35					
contrib solid autonome	57,81	0,29					
Total charges / retenues		28,36		20,27			
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU					77,54		
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie :					EUR		
Impôt sur le revenu (Simulé)	Base	Taux personnalisés	Montant				
Impôt sur le revenu prélevé à la source	80,33						
PAYE LE 31-10-2018 PAR VIREMENT					NET PAYE : 77,54		
	Heures travaillées	Salaires bruts	Retenues salariales	Retenues patronales	Total versé par l'employeur	Allègement de cotisations employeur	Net Imposable
Totaux du mois							
Totaux cumulés							

Cotisations versées à l'URSSAF qui redistribue à la Sécurité sociale Retraite régime global, CAF

Cotisations ASSEDIC Chômage

Cotisations à notre Fédération Nationale

Heures mensuelles effectuées et cumulées sur l'année

Heures effectuées dans le mois

Coût pour l'Employeur Salaire Brut

Caisse de retraite complémentaire, maladie, décès

Journée de solidarité

Fonds National d'Aide au Logement

La somme que vous percevez

Salaires nets + charges sociales générales déclarées aux impôts

Conservé ce bulletin de salaire sans limitation de durée

LA TELEGESTION

La télégestion remplace le « relevé horaire » du contrat de travail habituel. Elle permet d'enregistrer à partir du téléphone fixe du/de la client-e particulier les heures de travail effectuées.

Ne sont concernées que les missions régulières en ménage, repassage au domicile des particuliers.

L'avantage pour vous : nous pouvons établir votre fiche de paye plus rapidement sans attendre le retour des relevés horaires.

C'est un service totalement gratuit pour les particuliers, pris en charge par L'Envol.

Les données collectées sont les suivantes :

- durée de l'intervention
- date de l'intervention
- nom du/de la salarié-e
- nom du/de la client-e particulier

Voici la démarche à suivre (à l'arrivée et au départ):

1/ Composer le n° de téléphone suivant du fixe du client: 08 00 94 56 79

2/ Composer ensuite votre code personnel : transmis par l'Envol dès la première intervention (code unique utilisable chez les différents clients particuliers)

3/ Taper sur la touche DIESE

CONTRAT DE TRAVAIL N° 1886
conclu conformément à la loi du 21/01/1987 et du décret N°87-303 du 30/04/1987
conclu entre "L'ENVOL" ci-dessous

CONTRAT de MISE à DISPOSITION N° 1886
conclu conformément à la loi du 21/01/1987 et du décret N°87-303 du 30/04/1987
conclu entre "L'ENVOL" ci-dessous

L'Envol :
L'employeur

L'ENVOL - Association Intermédiaire - 10 Grand Rue 86240 SMARVES
Tél: 05 49 88 91 29 - Fax: 05 49 88 90 43
Email: ai@lenvol86.fr
SIRET: 3924685000021 - NAF: 7830Z

Agrément L 129-1 N°98.D3/B2.15 du 26/04/1993 - Déclaration SAP 392468500

Le/La Salarié-e

et le "SALARIE" ci-dessous

et "UTILISATEUR" ci-dessous
MME

Le/la client-e

Date de naissance

N° de SS

N° SIRET

Code APE

Lieu d'Execution

ASLONNES

REMUNERATION

Salaire horaire brut: EUR
+10% de congés payés versés tous les mois

Salaire horaire augmenté dès que le SMIC est réévalué

Caisse de retraite Complémentaire
Groupe HUMANIS Retraite
139 - 147 rue Paul Vaillant-Couturier - 92240 MALAKOFF

FACTURATION

Tarif Horaire: EUR
Hors majorations légales et conventionnelles

Tarif horaire augmenté dès que le salarié à travaillé + de 750H/an ou si .

DUREE DU CONTRAT A FIN DE TACHE

Date de début: Durée minimale d'intervention: 1 heure
Heure de début: Période d'essai: 1 heure. La facturation sera au minimum d'1 heure.

TACHES A EFFECTUER

SERVICES DOMESTIQUES (SAP)

EN QUALITE DE

SERVICES DOMESTIQUES (SAP)

OBSERVATIONS

IMPORTANT

- La mission ne peut pas débuter sans que les contrats ci-dessus soient intégralement signés .
- Le travail effectué ne pourra en aucun cas être différent de la commande initiale. L'association doit être informée de toute nouvelle tâche demandée, et donne son accord avant l'exécution de celle-ci, en effectuant le contrat correspondant.
- Aucun frais de déplacement ni panier ne sera pris en compte s'il n'est pas prévu sur ce contrat.
- Les parties s'engagent à ne pas avoir recours à des heures de travail non déclarées.
- Tout problème rencontré au cours de la mission devra être impérativement signalé à l'Association.

Fait à Smarves en 3 originaux le 02-06-2018

dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît. Fait à Smarves en 3 originaux le 02-06-2018 dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

Signature
du/de la
salarié-e en
début de
mission

Signature du Salarié

L'Envol
Association Intermédiaire
86240 SMARVES
05 49 88 91 29

Signature de L'Envol

Signature de l'Utilisateur

L'Envol
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
86240 SMARVES
05 49 88 91 29

Signature de L'En

Signature
du/de la
client-e
avant la
mission

SUIVI DES MISSIONS

SALARIE-E

- Besoin d'heures de travail
- Besoin d'un salaire

CLIENT-E

- Besoin d'une personne pour l'exécution d'une tâche

L'Envol = votre employeur

- Réalise la « mise en relation »
- Etablit le contrat de travail

Le suivi des missions avec
Vous

Communication téléphonique ou entretien physique avec vous

→ Vérifier le bon déroulement de la mission (accueil, clarté des consignes données, matériel mis à disposition...)

Communication téléphonique avec le client

→ Evaluer et approuver les compétences des salariés et voir les points à améliorer

Le suivi des missions avec le/la
Client-e

OBJECTIFS

- Confirmer vos savoir-faire
- Améliorer vos pratiques professionnelles et relationnelles

IMPORTANT : le/la salarié-e doit respecter scrupuleusement ses rendez-vous avec le/la client-e.

En cas d'empêchement, il/elle devra **IMPERATIVEMENT** :

- Prévenir le/la client-e le plus vite possible afin de prévoir un autre rendez-vous
- Nous avertir

L'HYGIENE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Le/la client-e fournit :

- Les équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Les outils en bon état de marche ;
- L'outillage nécessaire à l'accomplissement de la mission.

Le/la salarié-e s'engage à :

- Porter les équipements de sécurité fournis par le/la Client-e ;
- Respecter les consignes de sécurité ;
- Avoir une tenue adaptée à son travail
(*ex : blouse, chaussures adaptées, gants, bottes...*)
- Avoir une bonne hygiène corporelle
- Se présenter sans avoir consommé d'alcool, drogues diverses ;
- Ne pas consommer ces produits pendant la mission.

L'ARRET MALADIE ET L'ACCIDENT DE TRAVAIL

Que faire en cas d'arrêt maladie ?

- Avertir le/la Client-e et L'Envol immédiatement ;
- Envoyer à L'Envol l'arrêt de travail sous 48H maximum (démarche à effectuer auprès de chacun de vos employeurs).

A réception de ce document, nous envoyons l'attestation de salaire pour le paiement des Indemnités Journalières à la Sécurité Sociale.

Cette dernière vous indemniserait éventuellement pour la durée de votre arrêt (au-delà des 3 premiers jours de carence).

Que faire en cas d'accident du travail ?

- Avertir obligatoirement et immédiatement L'Envol, afin de communiquer les détails de l'accident ;
- Nous fournir si nécessaire l'arrêt de travail sous 48H maxi.

A réception de ces informations, nous déclarons l'accident à la CPAM et fournissons si besoin l'attestation de salaire pour le paiement des Indemnités Journalières.

Nous vous adressons également la feuille de soins, qui vous évitera l'avance des frais médicaux.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Retrouver un emploi durable et stable : mon départ de L'Envol

LES MISSIONS DE TRAVAIL pour :

Rester ou se remettre dans une dynamique d'emploi
Avoir un salaire à la fin du mois
Acquérir ou valoriser des compétences

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE pour :

Aider à l'élaboration d'un projet professionnel
Aider dans les démarches de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, consultations des offres...) ou de recherche de formation

Ma recherche d'emploi : mon arrivée à L'Envol

*CAP
Emploi*

*Maison Départementale
de la Solidarité (Fontaine
le Comte et Jaunay-Clan)*

*Pôle Emploi
(Gare et Grand
Large)*

*Vienne
Emploi
Insertion (VEI)*

*Mission Locale Rurale
Centre et Sud Vienne
(MLRCSV) et Mission
Locale d'Insertion (MLI)*